

DURÉE DU CYCLE 1

Le cycle 1 s'accomplit en principe en quatre ans. Dans des cas exceptionnels, l'élève peut l'effectuer en trois ou cinq ans.

UN BULLETIN SCOLAIRE

Le bulletin scolaire couvre l'ensemble de la scolarité.



AU TERME DE LA 1^{RE} ET DE LA 2^E ANNÉE

En fin d'année, un feuillet (sans codes) attestant en principe de la poursuite de la scolarité de l'élève dans l'année suivante est inséré dans le bulletin scolaire.

DES CODES À PARTIR DE LA 3^E ANNÉE

A partir de la 3^e année, les disciplines suivantes font l'objet d'un code:

DOMAINE	DISCIPLINE	CODE
LANGUES	Français	
MATHÉMATIQUES ET SCIENCES DE LA NATURE	Mathématiques	
	Sciences de la nature	
SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES	Histoire	
	Géographie	
ARTS	Activités créatrices manuelles	
	Arts visuels et Musique	
CORPS ET MOUVEMENT	Éducation physique	

Au terme de la 3^e année et de la 4^e année, un feuillet attestant des codes **A, B, C** ou **D** pour les disciplines concernées est inséré dans le bulletin scolaire.

LES CODES EN FIN DE 3^E ANNÉE

Dès la fin de la 3^e année, les codes **A, B, C** ou **D** donnent des informations sur la progression des apprentissages de l'élève.

- A** L'élève progresse **facilement** dans ses apprentissages.
- B** L'élève progresse dans ses apprentissages **de manière satisfaisante**.
- C** L'élève progresse dans ses apprentissages **avec un peu de difficulté**.
- D** L'élève progresse dans ses apprentissages **avec beaucoup de difficulté**.

LES CODES EN FIN DE 4^E ANNÉE

À la fin de la 4^e année, les codes **A, B, C** ou **D** donnent des informations sur les apprentissages de l'élève en lien avec les attentes de fin de cycle 1 :

- A** Les apprentissages de l'élève **dépassent** les attentes de fin de cycle.
- B** Les apprentissages de l'élève **répondent** aux attentes de fin de cycle.
- C** Les apprentissages de l'élève **répondent dans leur majeure partie** aux attentes de fin de cycle.
- D** Les apprentissages de l'élève **ne répondent pas** aux attentes de fin de cycle.

DÉCISIONS

Au terme du cycle 1, l'autorité scolaire compétente décide de la promotion ou de la non-promotion de l'élève au cycle 2.

Service de l'enseignement obligatoire:
www.rpn.ch → [Parents](#) → [Évaluation](#)



ÉVALUER LES APPRENTISSAGES DE L'ÉLÈVE DANS LE CYCLE 1



L'ÉVALUATION, UNE AIDE À L'APPRENTISSAGE

L'apprentissage passe par des essais-erreurs et l'analyse des erreurs de l'élève permet à l'enseignant de mieux cibler ses interventions pédagogiques.

L'évaluation permet d'observer que l'élève apprend et comment il apprend.

QUE FAIT L'ENSEIGNANT-E DURANT L'ANNÉE ?

- ✓ elle-il propose des activités permettant à l'élève d'apprendre ;
- ✓ elle-il recueille des travaux significatifs et les assemble de manière à pouvoir constater les progrès réalisés par l'élève ;
- ✓ elle-il observe l'évolution des acquis de connaissances et de compétences de l'élève.



ACTIVITÉS MENÉES EN CLASSE ET PROGRESSION

Les activités menées tout au long de la scolarité obligatoire permettent à l'élève de progresser dans tous les domaines du Plan d'Études Romand (PER).

PLAN D'ÉTUDES ROMAND :

UN PROJET GLOBAL DE FORMATION DE L'ÉLÈVE



Pour en savoir plus:
www.plandetudes.ch



COMMENT LES PARENTS SONT-ILS INFORMÉS DES PROGRÈS DE LEUR ENFANT EN COURS D'ANNÉE ?

Des documents relatifs aux activités conduites en classes circulent régulièrement entre l'école et la maison.

L'enseignant-e rencontre les parents au moins une fois par année entre janvier et mai pour leur présenter la progression des apprentissages de leur enfant dans chaque domaine du plan d'études romand. Lors de cet entretien, plusieurs documents sont présentés et discutés :

- ✓ le document « **Activités et apprentissages** », pour présenter oralement les types d'activités menées à l'école en vue de favoriser les apprentissages de l'élève ;
- ✓ des « **Traces recueillies** », pour se rendre compte des progrès de l'élève à travers quelques-unes de ses productions ;

Suite à l'entretien, les parents reçoivent :

- ✓ de la 1^{re} année à la 4^e année, le document « **Activités et apprentissages** » ;
- ✓ en 2^e, 3^e et 4^e années, un « **Bilan** » écrit qui est inséré dans le document « **Activités et apprentissages** ».

A la demande des parents ou de l'enseignant-e, d'autres entretiens peuvent avoir lieu en cours d'année.